

**Dénomination :** Association De Ni Ba, « De ni ba » qui signifie en français « mère et enfants »

**Siège :** Bobo-Dioulasso, province du Houet

**Objectifs :** L'Association De Ni Ba a pour objectifs de :

- promouvoir :
  - les droits élémentaires de la femme et de l'enfant ;
  - la planification familiale en faisant participer les hommes ;
  - la sexualité responsable et sans risque ;
  - les accouchements dans les centres de santé ;
  - les consultations prénatales précoces ;
  - les consultations post-partum ;
  - le dépistage précoce des cancers gynécologiques ;
  - la Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH-SIDA (PTME-VIH/SIDA) ;
  - les activités du Programme Elargie de Vaccination (PEV) ;
  - la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) ;
  - le dépistage communautaire de la malnutrition ;
  - les activités de récupération nutritionnelle
- lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes

La composition de l'organe dirigeant de l'Association De Ni Ba est la suivante :

Président : KONE Sory, Tél. 70 68 70 44  
 Vice-président : OUEDRAOGO Issouf, Tél. 70 16 64 03  
 Secrétaire général : GAMBO Billa, Tél. 78 16 64 03  
 Secrétaire adjoint : PARE Albertine, Tél. 70 68 01 98  
 Trésorier général : ZIDA Ha Lidou, Tél. 70 70 55 38  
 Trésorière adjointe : DIABATE Haoua, Tél. 70 54 62 25  
 Responsable de l'information et des relations extérieures : SANOGO Seydou, Tél. 71 23 86 41  
 Responsable des activités socioéconomiques et juridiques : ZALLA Adama, Tél. 71 10 71 19  
 Responsable de l'organisation : NANSIA Kassou, Tél. 71 60 58 27  
 Commissaires aux comptes :  
 SAWADOGO Marou, Tél. 71 32 00 22  
 SONTIE Rose dite Mamata, Tél. 73 70 59 52

**Récépissé de déclaration d'association n° 2016-0038101 du 24 novembre 2016.** Le Ministre de l'Administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité intérieure, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 064/2015/CNT du 20 octobre 2015, portant liberté d'association.

**Dénomination :** Association Maymoundi

**Siège :** Ouagadougou

**Adresse :** Tél. 70 21 83 83

**Domaine d'intervention :** Protection des Groupes Spécifiques

**Objet principal :** Promouvoir les Activités Socio-Economique Sanitaires et Culturelles des Enfants

**Principaux dirigeants :**

Présidente : VINCENT Cendrine  
 Coordonnatrice : N'DIAYE Maimouna  
 Trésorière : COULIBALY Kouenati Alice

**Récépissé de déclaration d'association n° 2016-0041401 du 08 décembre 2016.** Le Ministre de l'Administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité intérieure, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 064/2015/CNT du 20 octobre 2015, portant liberté d'association.

**Dénomination :** Association pour le Développement des Jeunes

**Siège :** Nonghin

**Adresse :** Tél. 78 90 68 68

**Domaine d'intervention :** Emploi et Formation Professionnelle

**Objet principal :** Appuyer et Coordonner les Jeunes Membres dans la Gestion de Leurs Entreprises

**Principaux dirigeants :**

Président : ZONON Boureima  
 Vice-président : SANFO Daouda  
 Trésorier général : KINDO Rasmané

**Récépissé de déclaration d'association n° 2016-0033301 du 21 décembre 2016.** Le Ministre de l'Administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité intérieure, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 064/2015/CNT du 20 octobre 2015, portant liberté d'association.

**Dénomination :** Association Culturelle Al-Mourtada

**Siège :** Ouagadougou

**Adresse :** Tél. 70 23 41 58

**Domaine d'intervention :** Solidarité et Intégration

**Objet principal :** Œuvrer pour le Bien-Etre Social, Spirituel, Sanitaire et Educatif de la Population

**Principaux dirigeants :**

Président : MONE Bachirou  
 1er Vice-président : BARO Hamadi  
 Trésorier général : YABRE Karime

**Récépissé de déclaration d'association n° 2016-130/MATDSI/RNRD/PYTG/HC-OHG/SG du 23 décembre 2016.** Le Haut-Commissaire de la province du Yatenga, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'association régie par la loi n° 064/2015/CNT du 20 octobre 2015, portant liberté d'association.

**Dénomination de l'association :** Association Teel Taaba du Grand Marché de Ouahigouya (ATTGMO)

**Siège :** Ouahigouya, Yatenga

L'Objet principal de l'Association est de :

- assainir le marché de Ouahigouya ;
- encadrer les activités commerciales de ses membres ;
- renforcer les capacités pour un développement humain durable ;
- lutter contre l'activité commerciale des enfants

Le responsable de l'organe dirigeant issu de l'assemblée générale constitutive tenu le 11 novembre 2016 est le suivant :

Président : MAIGA Yacouba, B5287953 du 14/09/2012  
 Tél. 71 71 17 61